

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT DE DEUX (02) CONSULTANT (E) S INTERNATIONAL (E) & NATIONAL (E) POUR L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET « REHABILITATION ET DE RESTAURATION DES ECOSYSTEMES DU LAC TCHAD »

020/TCD/09/2019/IC

01/10/2019

Pays : Tchad

Titre : Consultant International & national, spécialistes en évaluation de projet

Projet : Réhabilitation et restauration des écosystèmes du Lac Tchad

Lieu d'affectation : N'Djamena, avec des déplacements dans la province administrative du Lac Tchad, zone d'exécution du projet

Durée de la mission : 30 jours de travail effectifs repartis sur la période du 25 octobre à l'échéance limite du 13 décembre 2019

Date de début de la mission : 25 octobre 2019

Les Termes de Références (TdRs) complets sont à télécharger sur le site le <http://procurement-notices.undp.org/search.cfm>.

Les consultants intéressés sont invités à soumettre leurs offres (techniques & financières) de service par courriel en fichier séparé via l'adresse procurement.td@undp.org au plus tard le **mardi 15 octobre 2019 à 12 h 00**, heure de N'Djaména, en indiquant la référence N° **020/TCD/09/2019/IC** (Si cette référence n'est pas indiquée en objet de votre mail, votre offre ne peut être considérée).

Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit ou par email à l'adresse suivante : faq.td@undp.org. L'unité compétente répondra par e-mail et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires sans mentionner l'auteur de la question.

I. CONTEXTE ET SITUATION

Le Lac Tchad a subi durant ces cinquante (50) dernières années la plus forte baisse de la biodiversité jamais enregistrée. Cette situation continue de s'amplifier malgré les efforts déployés pour endiguer les menaces et les pressions. De 1960 à nos jours, les séries des données spatio-temporelles issues des observations satellitaires indiquent que la superficie du Lac Tchad s'est considérablement rétrécie. Elle est passée de 25 000 km² à 2 500 km². Cette diminution s'accompagne de la dégradation des terres cultivables, des sites de pâturage et surtout des milieux d'habitats naturels de la faune semi-aquatique/aquatique, des sites de reproduction et refuge de nombreuses espèces emblématiques (hippopotames, caïmans, éléphants...).

Le bassin versant du Lac Tchad abrite une diversité biologique remarquable. La flore et la faune naturelle sont très variées et comprennent plusieurs espèces d'importance reconnue sur le plan international (espèces d'oiseaux endémiques). Il est composé d'écosystèmes qui abritent près de 179 espèces de poissons avec de nombreuses îles flottantes sites regroupant une diversité d'espèces animales, dont les éléphants les hippopotames, les crocodiles ainsi qu'une grande communauté d'oiseaux migrateurs.

La croissance démographique relativement rapide constatée dans le bassin du Lac Tchad a pour conséquence la réduction des espaces naturelles (habitats des animaux et des sites de pâturage) au profit des terres cultivables ; ainsi que la perturbation des frayères, où se multiplient les poissons et bien d'autres animaux aquatiques. A cela, il faut ajouter l'utilisation des équipements non conventionnels pour la pêche et la chasse abusive de certains animaux sont des pratiques qui contribuent à la diminution de la biodiversité. Le surpâturage est l'une des causes de la baisse de la viabilité des ressources biologiques. Les éleveurs transhumants qui viennent avec des troupeaux sur un espace réduit provoquent très régulièrement des épidémies des animaux et détruisent les habitats naturels de la faune. L'utilisation abusive des produits phytosanitaires sur les cultures et dans les marres est aussi un facteur de perturbation de la biodiversité par la pollution des eaux de surface. Ces pratiques non durables combinées à l'assèchement progressif du Lac Tchad exacerbent les menaces sur la faune sauvage.

Les conflits armés liés aux exactions de la secte islamique Boko Haram en cours au Nigéria, au Niger, au Cameroun et au Tchad ont occasionné l'arrivée massive des réfugiés et des déplacés. Alors que d'ores et déjà la population humaine native du Lac augmente rapidement et d'autres migrants à la recherche du poisson, du pâturage et de l'emploi, partagent les « maigres » ressources naturelles des populations hôtes. Cette situation a accéléré la pression sur les ressources ligneuses à des fins d'usages multiples. De fait, la faible capacité de régénération naturelle des plantes et du potentiel productif des sols constitue un enjeu majeur de l'heure dans le contexte des crises, mutations et stratégies paysannes d'adaptation. Cette tendance est renforcée par l'arrivée massive des populations déplacées et réfugiés, environ 8.0000 personnes en plus au cours de deux dernières années. Cette situation précaire contribue à détériorer davantage la situation socio-économique et l'intégrité des écosystèmes de cette zone.

En dépit des efforts consentis par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement, la conservation de la biodiversité présente encore des insuffisances au niveau du pays. Pour relever ces défis, il s'avère indispensable de mettre en œuvre des actions structurées

visant à contribuer à réhabiliter et restaurer les écosystèmes du Lac Tchad en intégrant dans la démarche des activités socio-économiques durables, en faveur des jeunes et des femmes.

C'est dans ce contexte que le PNUD a élaboré et mis en œuvre le Projet de Réhabilitation et de Restauration des Ecosystèmes du Lac Tchad. Ce projet est aligné sur les priorités nationales du Gouvernement tchadien. Il est conforme aux engagements pris par la France lors du sommet de la COP21 et du mandat du PNUD dans ce domaine thématique lié au contexte des mutations environnementales actuelles et futures au regard des effets négatifs ressentis à travers la pauvreté, la vulnérabilité et la continentalité du climat qui fait du Tchad, le pays le plus exposé au réchauffement du climat.

Objectifs du projet :

Le projet vise entre autres à :

- Faciliter le reboisement et la gestion communautaire forestière en contribuant à la restauration du couvert végétal forestier des sites écologiques dégradés ou en cours de dégradation sur une superficie de 4.000 hectares (la démarche s'appuiera sur la participation active des communautés villageoises en s'appuyant sur les femmes et les jeunes par approche HIMO. Il sera question de fixer les dunes mobiles en bordure de la cuvette sud du Lac et sur certains sols agricoles ouadis et polders menacés par les plantes envahissantes (conserver leur aptitude biologique à la culture) ;
- Améliorer la productivité agricole en tenant compte de la variabilité climatique grâce à la promotion de variétés agricoles locales résilientes, (semences paysannes et biologiques) ;
- Soutenir des initiatives socio-économiques locales à valeur ajoutée en faveur des organisations de femmes et des jeunes. Cela concernera des micro-projets entrepreneuriaux, l'accélération de la diffusion des techniques sur les énergies alternatives pour réduire la pression sur le couvert ligneux (foyers améliorés, etc...) avec un impact réel sur les moyens de subsistance, la santé des familles et l'efficacité énergétique.

Résultats attendus

Produit 1 : Les différents sites sur les rives du Lac Tchad sont mis en défens, reboisés et mieux gérés.

Produit 2 : La productivité agricole est améliorée grâce à la promotion de l'agroforesterie, des cultures maraichères, céréalières, arboriculture fruitière basées sur des variétés locales et résilientes (semences paysannes et biologiques) ;

Produit 3 : Des emplois sont créés grâce à la lutte contre l'ensablement par la fixation des dunes qui menacent les ouadis, grâce à des appuis techniques et financiers aux femmes et aux jeunes dans la promotion des énergies renouvelables (la fabrication et la dissémination des foyers améliorés) et la gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;

Produit 4 : La gestion et la coordination de l'unité du projet sont assurées de manière efficiente.

Après deux (2) ans de mise en œuvre du projet et comme prévu initialement au démarrage dudit projet, **une évaluation à mi-parcours est indispensable pour apprécier l'état d'avancement des activités et mesurer les progrès vers l'atteinte des résultats.**

II. PORTEE DE L'EVALUATION ET OBJECTIFS

L'évaluation à mi-parcours vise spécifiquement à :

a) **Analyse de la conception du projet et de sa cohérence avec les priorités nationales :**

- La cohérence avec la « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons » et le Plan National de Développement 2017 – 2021 ;
- La pertinence et la validité des stratégies d'intervention et des actions proposées par rapport aux contextes national et régional ;
- La pertinence des produits correspondants au projet ;
- La conformité des objectifs et des résultats avec les besoins réels exprimés par les bénéficiaires ;
- Le degré de satisfaction des partenaires par rapport à la cohérence avec les documents d'orientation ;
- L'adéquation et la cohérence des projets par rapport au CPD et par rapport à l'UNDAF ;
- Le degré de contribution du projet à la réalisation des produits et des effets du CPD et des effets de l'UNDAF.

b) **Evaluation de la performance du projet par rapport à :**

- L'atteinte des objectifs et des résultats par rapport aux prévisions du CPD et aux autres documents nationaux pertinents ;
- La pertinence et l'efficacité des projets mis en œuvre ;
- Le choix et la mise en œuvre de l'approche stratégique ;
- Les autres résultats imprévus qui seraient obtenus ou auxquels le Programme aurait contribué ;
- Les effets négatifs éventuels que la mise en œuvre du projet aurait contribué à engendrer ou à renforcer ;
- Le système de suivi-évaluation ;
- Les contraintes et les opportunités identifiées.

c) **Evaluation de la durabilité des acquis :**

- Le degré de participation et d'appropriation des parties prenantes et des bénéficiaires ;
- Les apports du projet pour le renforcement des capacités des bénéficiaires et partenaires locaux (institutions publiques, jeunes, femmes, hommes, associations de base, etc.) afin de les mettre en mesure d'accompagner efficacement le processus de pérennisation ;
- Le degré d'appropriation des acquis du projet au niveau local, notamment des outils et référentiels développés dans le cadre du projet ;
- Le potentiel de réplique des expériences menées.

d) Identification des leçons apprises

- L'identification des leçons apprises et des meilleures pratiques (points forts et faibles) et la formulation des propositions et recommandations dans la perspective de la consolidation et de la pérennisation des acquis.

e) Evaluation de la prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre :

- Les progrès accomplis dans l'intégration du genre dans la mise en œuvre du projet ;
- La contribution de la mise en œuvre du projet à la promotion de l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes, notamment la participation de celles-ci à la prise de décision et à l'émergence de mécanismes d'inclusion ;
- Des recommandations sur les meilleures approches à adopter pour améliorer l'égalité des sexes pour les planifications futures.

III. CRITERES D'EVALUATION ET QUESTIONS CLES

L'évaluation se focalisera principalement sur les critères d'évaluation relatifs à la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.

1. Analyse de la pertinence du projet

- Dans quelle mesure le projet est-il pertinent et cohérent avec les politiques et stratégies du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Pêche (MEEP) d'une part et avec les politiques et stratégies nationales, notamment la « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons » et le Plan National de Développement 2017 – 2021 d'autre part ?
- Dans quelle mesure le partenariat avec les ONG, notamment l'Association pour la Promotion des Femmes et Filles du Grand Kanem (APFGK), Organisation Sauvons le Lac Tchad (OSLT), Initiative Humanitaire pour le Développement Local (IHDL), Organisation Humanitaire pour le Développement (OHD), l'Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (AEDE) ainsi que de l'approche utilisée par rapport aux divers problèmes identifiés, aux besoins exprimés et les actions proposées pour répondre à la problématique de la réhabilitation et de la restauration des écosystèmes dans la zone cible du projet sont-ils pertinents ?
- Dans quelle mesure la stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été appropriée et efficace ?
- Dans quelle mesure la modalité de mise en œuvre « Nationale Implémentation » est-elle pertinente ?
- Dans quelle mesure le partenariat avec l'Ambassade de France est-il pertinent ?

2. Analyse de l'efficacité du projet

- Analyser les modalités et la qualité de gestion globale du projet ;
- Passer en revue l'efficacité des mécanismes de coordination mis en place pour s'assurer de l'atteinte des résultats ;
- Analyser les actions/activités mises en œuvre dans le cadre du projet pour atteindre les résultats escomptés et leur état d'avancement ;
- Analyser les progrès accomplis vers dans l'atteinte des résultats en lien avec les objectifs globaux en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
- Quelle a été l'approche genre du projet ? Et celle-ci a-t-elle été efficace ?

- Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d'améliorations significatives ?

3. Analyse de l'efficacité du projet

- Faire une analyse de la relation coût-résultats en évaluant la relation entre les différentes activités menées, les ressources mises à contribution et les résultats ;
- Evaluer les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion, ainsi que la capacité de gestion et d'adaptation des partenaires de mise en œuvre et de l'AGMV ;
- Analyser la synergie développée entre le PNUD, le MEEP (principalement avec l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV), les ONG partenaires, ainsi qu'avec les autres partenaires susceptibles d'apporter une plus-value dans la mise en œuvre du projet;
- Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d'améliorations significatives ;

4. Analyse des effets/Impacts du projet

L'évaluation devra aussi répondre aux préoccupations suivantes :

- Les résultats obtenus par le projet au niveau « produit » ont-ils permis d'atteindre les effets escomptés ?
- En quoi les résultats du projet ont-ils contribué à améliorer la situation en termes de protection de l'environnement et de réhabilitation et restauration des écosystèmes du Lac ?
- En quoi les résultats du projet ont-ils contribué au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en vue de l'appropriation des questions liées à la protection de l'environnement et de réhabilitation et restauration des écosystèmes ?
- En quoi la contribution du projet a-t-elle amélioré le niveau de vie des bénéficiaires de micro-crédits ?
- Le projet a-t-il contribué à réduire la vulnérabilité des populations cibles et à renforcer leurs capacités de réponses ?
- Quels sont les autres effets engendrés par l'appui du projet ?
- Quels ont été les résultats et effets spécifiques atteints pour les femmes, les jeunes et les hommes ?
- Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d'améliorations significatives ?

5. Analyse de la durabilité du projet

- Examiner les mécanismes et outils mis en place ainsi que les actions entreprises pour assurer l'appropriation des acquis du projet par les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les bénéficiaires ;
- Examiner les actions entreprises pour la pérennisation des interventions : les effets bénéfiques du projet vont-ils persister après la cessation des apports extérieurs et en particulier des apports du projet ?
- Le projet a-t-il assuré un transfert de compétences auprès d'acteurs institutionnels ou locaux en vue d'assurer la durabilité des actions ?

- Quels sont les principaux facteurs de risque qui pourraient nuire à la pérennité des effets induits ?
- Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d'améliorations significatives ?
- Dans quelle mesure des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour entretenir les résultats positifs du projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques qui pourraient compromettre la durabilité des produits du projet et la contribution du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres juridiques, les politiques et les structures et processus de gouvernance dans lesquels s'inscrit le projet présentent-ils des risques qui peuvent compromettre la durabilité des avantages du projet ?
- Dans quelle mesure les actions du PNUD ont-elles constitué une menace environnementale ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles des stratégies de sortie bien conçues et bien planifiées ?

6. Questions d'évaluation connexes

- Dans quelle mesure le projet rejoint-il les priorités nationales de développement, les produits et les effets du programme pays, le Plan stratégique du PNUD et les Objectifs de Développement Durables (ODD) ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement pour les effets du programme pays du Tchad ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité de genre, à l'autonomisation des femmes et à une approche fondée sur les droits humains ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été adapté aux changements politiques, juridiques, économiques, institutionnels, etc. du pays ?

7. Leçons apprises et recommandations

Tirant enseignement des leçons apprises de la mise en œuvre du projet, les consultants devront formuler des recommandations à différents niveaux **pouvant aider le PNUD à prendre les décisions avisées (maintien du cap ou réorientation du projet) et permettre la pérennisation future des acquis du projet.**

IV. METHODOLOGIE

L'évaluation sera menée de manière participative **en impliquant tous les acteurs (PNUD, MEEP / ANGMV, bénéficiaires, les autorités locales et les partenaires de mise en œuvre du projet, etc.).**

Les deux (2) consultant (e) s devront établir la méthodologie d'évaluation et les outils nécessaires à la collecte des informations qui seront présentées sous forme de note méthodologique soumise au commanditaire pour appréciation et validation. La collecte d'informations concernera aussi bien des données qualitatives que quantitatives. Les évaluateurs devront aussi définir les méthodes de collecte et d'analyse adéquates des données pour présenter au mieux les résultats attendus de la

mission. A titre indicatif, les informations pourront être collectées sur la base des méthodes suivantes :

- Analyse documentaire : consultation de documents importants (Prodoc¹, PTA², PTO³, rapports de missions, budgets, rapports d'activités annuels et trimestriels, etc.) ;
- Rencontres et entretiens avec les parties prenantes (MEEP / AGMV, Ambassade de France / AFD, PNUD, partenaires de mise œuvre, Gouvernement au niveau central et les autorités locales, services déconcentrés, bénéficiaires, etc.) ;
- Les visites de terrain ;
- Entretiens individuels ou de groupes ;
- Exploitation et analyse des informations collectées en vue de la production du rapport ;
- Etc.

V. PRODUITS DE L'ÉVALUATION (PRINCIPAUX LIVRABLES)

L'équipe d'évaluation produira les rapports suivants en Français : 1 (un) rapport de démarrage de la mission, 1 (un) rapport provisoire et 1 (un) rapport final.

Les trois rapports, leurs formats et échéances de remise sont définis ainsi qu'il suit :

- **Rapport de démarrage/rapport initial** : Le rapport de démarrage détaillé est attendu cinq (05) jours après le début de la mission. Il devra comprendre la compréhension des évaluateurs de la mission d'évaluation, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources de données et procédures de collecte des données. Le rapport de démarrage devra aussi comprendre un plan détaillé du déroulement de la mission, y compris les outils de collectes et la méthode d'analyse des données et un calendrier pour délivrer les résultats de la mission.

Principaux éléments devant être contenus dans le rapport de démarrage :

- **Contexte et situation**
- **L'objet, les objectifs et les critères de l'évaluation**
- **Les critères et les questions de l'évaluation**
- **Analyse d'évaluabilité / limites**
- **Questions transversales**
- **Approche et méthodologie de l'évaluation**
- **Matrice de l'évaluation** (identification des principales questions d'évaluation et la manière dont elles seront traitées grâce aux méthodes choisies)
- **Calendrier révisé des principales étapes**, des livrables et des responsabilités, y compris les différentes phases de l'évaluation (collecte des données, analyse et rédaction des rapports)
- **Liste détaillée des besoins en ressources** en lien avec les activités et les livrables de l'évaluation présentés dans le plan de travail. Y inclure l'aide spécifique requise du PNUD, par exemple faciliter la visite de certains sites ou bureaux de terrain

¹ Document du projet

² Plan de travail annuel

³ Plan de travail opérationnel

- **Structure du rapport préliminaire/final.**

Une Présentation PowerPoint en français résumant les principaux constats et recommandations basés sur le rapport pour la réunion avec les partenaires prenantes (PNUD, partie gouvernementale, partenaires de mise en œuvre, Ambassade de France / AFD, etc.) ;

- **Version provisoire du rapport** : une version préliminaire du rapport final sera transmise au PNUD qui le dispatchera aux autres parties prenantes pour observations et commentaires.
- **Rapport final d'évaluation** : une version finale du rapport intégrant les observations et les commentaires des parties prenantes sera transmise avec notamment un résumé succinct en Français.

Format du rapport final : Le rapport de mission abordera les points énumérés dans les termes de référence et présentés selon une structure qui met en exergue, sans être limité, les éléments indiqués pour la rédaction du rapport final (**voir Annexe 1**)

VI. COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES ATTENDUES

L'équipe d'évaluation sera composée de deux (02) consultants dont (01) international (e) et (01) national (e).

Le/la consultant (e) international (e) jouera le rôle de chef de mission. Il assurera la qualité de l'évaluation pour délivrer dans le temps imparti tous les produits attendus. Les détails des tâches qui incombent aux consultants sont définis au pages 11 et 12 des présents TdR.

VII. DEONTOLOGIE DE L'EVALUATION

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation⁴ et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies⁵

VIII. MODALITES DE GESTION ET DE MISE EN OEUVRE

Les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le processus d'évaluation sont répartis comme suit :

a) **Commanditaires de l'évaluation** : Ce sont le bureau pays du PNUD et l'Ambassade de France : 1) apporter un appui aux Evalueurs ; 2) répondre à l'évaluation en utilisant les constats de manière appropriée ; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires ; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l'évaluation ; 5) recommander l'acceptation du rapport final au Groupe de référence.

b) **Équipe d'évaluation** : L'équipe d'évaluation est constituée des deux (02) consultants dont un (01) international et un (01) national qui devront réaliser l'évaluation, soumettre l'approche méthodologique,

⁴ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

⁵ <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

collecter et analyser les données, rédiger le projet de rapport, faire la présentation Power Point, intégrer les observations et commentaires faits les parties prenantes lors de la présentation Power Point dans le rapport final et déposer le rapport final conformément aux termes de référence et après intégration des commentaires issus de l'atelier de présentation du rapport.

c) **Co-gestionnaires de l'évaluation** : Les co-gestionnaires de l'évaluation sont le chef d'unité « Développement Durable, le chargé de programme et le Directeur Général de l'ANGMV. Ils sont chargés de : 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui à l'équipe d'évaluation ; 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative, les informations et données requises ; 4) analyser l'approche méthodologique proposée par les évaluateurs et les rapports d'évaluation pour s'assurer que la version finale réponde aux standards de qualité.

IX. CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les services des deux (02) consultants sont requis pour un maximum de 30 jours de travail effectifs.

Étapes	Responsable	Lieu	Période
Publication des postes et soumission des offres	Opérations		1 ^{er} au 15 octobre 2019
Sélection & finalisation du contrat	Comité de sélection et Service généraux		16 au 24 octobre 2019
Revue des documents clés, Préparation du rapport initial détaillé et des consultations	Consultants	Homebase et terrain	25 au 28 octobre 2019
Collecte des données et mission de terrain	Consultants	Terrain	29 octobre au 13 novembre 2019
Soumission du 1 ^{er} draft du rapport	Consultants	Terrain	07 novembre 2019
Commentaires des parties prenantes sur le 1 ^{er} draft rapport	Equipe de gestion de l'évaluation	Terrain	08 au 13 novembre 2019
Intégration des commentaires	Consultants	Hombase	14 au 18 novembre 2019
Atelier de présentation du rapport aux PNUD, à la partie gouvernementale et aux partenaires	Consultants	Terrain	20 novembre 2019
Transmission des commentaires issus de l'atelier de présentation du rapport aux consultants	Equipe de gestion de l'évaluation	Homebase	25 novembre 2019
Soumission du rapport final	Consultants	Homebase	29 novembre 2019

X. PROCESSUS DE SOUMMISSION DE L'OFFRE ET CRITERES DE SELECTION

Les modalités de soumission des candidatures sont celles définies dans la première page des présents TDRs.

Les critères de sélection sont :

1. Consultant (e) International (e), Chef (fe) d'équipe

Formation :

- Être titulaire, au minimum, d'un diplôme d'études supérieures (Bac+5) ou équivalent en économie, Planification du développement, l'économie du développement, Développement rural/local, agronomie, l'adaptation et résilience, sociologie ou dans une discipline connexe des sciences sociales ;

Expérience :

- Sept (07) ans d'expérience dans le domaine de gestion de programmes et projets axés sur les résultats (Approche Gestion Axée sur les Résultats/GAR) ;
- Avoir réalisé au minimum cinq (05) évaluations de projets/programmes de développement et plus spécifiquement dans le domaine de l'environnement, d'eau potable et l'assainissement ;
- Deux (02) expériences comme Chef d'équipe ou Chef de mission ;
- Expérience de travail dans les pays d'Afrique subsaharienne ; une bonne connaissance du Tchad serait un atout
- Familiarité avec le Système des Nations Unies

Le/la candidate retenu (e), si il/elle ne possède pas le certificat de sécurité BSAFE devra le passer après la notification de la sélection de son offre et avant le début effectif de sa mission.

Langues :

Une maîtrise parfaite de la langue française, aussi bien à l'écrit qu'à l'orale, est indispensable. La connaissance de l'Anglais serait un atout.

2. Consultant (e) National (e)

Formation :

- Être titulaire, au minimum, d'un diplôme de maîtrise (Bac+4) dans le domaine de l'environnement, en économie, planification du développement, l'économie du développement, agronomie, administration ou dans une discipline connexe des sciences sociales ;

Expérience :

- Cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de gestion de programmes et projets axés sur les résultats (Approche Gestion Axée sur les Résultats/GAR) ;
- Avoir réalisé au minimum trois (03) évaluations de projets/programmes de développement et plus spécifiquement dans le domaine de l'environnement, d'eau potable et l'assainissement ;
- Une connaissance avérée des politiques de développement au Tchad ;

- Une connaissance spécifique de la zone du Lac Tchad et des problématiques actuelles du développement, dans le contexte de cette province, serait un atout;
- Le/la candidate retenu (e), si il/elle ne possède pas le certificat de sécurité BSAFE devra le passer après la notification de la sélection de son offre et avant le début effectif de sa mission

Langues :

Une maîtrise parfaite de la langue française, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, est indispensable ;

La connaissance de l'Arabe tchadien est utile pour une interaction aisée avec les interlocuteurs de la mission.

3. Tâches de l'équipe d'évaluation

- Collecter la documentation ;
- Exploiter les différents rapports des agences ;
- Procéder à une analyse de la documentation suivant les critères clés d'évaluation (la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact) ;
- Consultant national : appuyer le consultant international (chef de mission) dans les prises de contacts et la rédaction d'étape ainsi que la prise des notes et l'intégration des commentaires dans le rapport définitif.

4. Tâches spécifiques du chef de mission

En plus des tâches générales dévolues à l'équipe, le chef de mission aura la responsabilité de :

- Assurer la gestion et la coordination des travaux de l'équipe de consultation ;
- Faciliter et animer les consultations avec les parties prenantes ;
- Animer les sessions de restitution et s'assurer que les produits attendus (rapport initial, rapport provisoire et présentation Power Point, rapport final) sont finalisés et soumis dans les délais définis dans les présents TdR.

Annexe 3 : Grille d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur la base de la grille d'évaluation technique suivante :

Critères	Maximum de points attribuables	Consultants				
		1	2	3	4	5
Consultant international, Chef d'équipe						
Approche méthodologique, plan de travail et chronogramme (50 points)						
La méthodologie développée et les modalités de mise en œuvre sont clairement énoncées et conformes aux orientations définies dans les TDR	20					
Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission	10					
Les produits à livrer aux différentes étapes du processus sont compris et spécifiés	10					
L'échéancier de réalisation des activités de la mission est réaliste	10					
Qualifications et expérience du Consultant (50 points)						
Diplôme d'études supérieures (Bac+5) ou équivalent dans le domaine de l'environnement, en économie, Planification du développement, l'économie du développement, Développement rural/local, agronomie, l'adaptation et résilience, sociologie ou dans une discipline connexe	10					
Sept (07) ans d'expérience dans le domaine de gestion de programmes et projets axés sur les résultats (Approche Gestion Axée sur les Résultats/GAR)	10					
Avoir réalisé au minimum cinq (05) évaluations de projets/programmes de développement et plus spécifiquement dans le domaine de l'environnement, d'eau potable et l'assainissement	10					
Deux (02) expériences comme Chef d'équipe ou Chef de mission	5					
Expérience de travail dans les pays d'Afrique subsaharienne	10					
Familiarité avec le Système des Nations Unies	05					
TOTAL	100					

Critères	Maximum de points attribuables	Consultants				
		1	2	3	4	5
Consultant (e) national (e)						
Approche méthodologique, plan de travail et chronogramme (50 points)						
La méthodologie développée et les modalités de mise en œuvre sont clairement énoncées et conformes aux orientations des TDRs	20					
Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission	10					
Les produits à livrer aux différentes étapes du processus sont correctement décrits compris et spécifiés	10					
L'échéancier de réalisation des activités de la mission est réaliste et réalisable	10					
Qualifications et expérience du/de la Consultant (e) (50 points)						
Diplôme de maîtrise (Bac+4) dans le domaine de l'environnement, en économie, Planification du développement, l'économie du développement, agronomie, administration ou dans une discipline connexe	10					
Cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de gestion de programmes et projets axés sur les résultats (Approche Gestion Axée sur les Résultats/GAR)	10					
Avoir réalisé au minimum trois (03) évaluations de projets/programmes de développement et plus spécifiquement dans le domaine de l'environnement, d'eau potable et l'assainissement	15					
Une connaissance avérée des politiques de développement au Tchad	10					
Bonne connaissance des problématiques du développement dans la province administrative du Lac	5					
TOTAL	100					

XII. Annexes

Annexe 1 : Modèle de rapport d'évaluation

1) Titre et pages de démarrage

- Nom de l'évaluation ;
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport ;
- Pays de l'intervention d'évaluation ;
- Nom des consultants ;
- Nom de l'organisation initiant l'évaluation ;
- Remerciements.

2) Table des matières

- Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages ;

3) Liste des acronymes et abréviations

4) Résumé analytique (une section indépendante de 3 pages y compris les principales conclusions et recommandations) ;

5) Introduction

6) Description de l'intervention

7) Etendue de l'évaluation et objectifs

8) Approche et méthodes d'évaluation

9) Analyse des données

10) Déductions et conclusions

- Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d'évaluation) ;

11) Recommandations ;

- Recommandations globales (y compris les recommandations produites pour répondre aux questions principales d'évaluation) ;
- Enseignements tirés ;

Annexes du rapport⁶

- TdR de l'évaluation ;
- Grille d'entretien ;
- Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités ;
- Liste des documents d'aide révisés ;
- Cadre des résultats du projet ;
- Etc.

Annexe 2 : Document à consulter⁷

- Documents de projets
- Plans de Travail Annuels

⁶ Liste non exhaustive

⁷ Liste non exhaustive

- Rapports d'activités (trimestriels, semestriels et annuels)
- Rapports financiers
- Compte-rendu des comités de pilotages
- Rapports de mission
- Rapports de formation
- Etc.